



RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la 75^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : [CAMEROUN]

Période de rapport : [JUILLET 2018] – [AVRIL 2022]

SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

La mise en œuvre du PANI par le Cameroun contribue à l'effort de lutte contre la pression sur les populations d'éléphant face au grand trafic d'ivoire à travers le monde. De par sa démarche holistique, le PANI mobilise des acteurs dans le cadre d'une collaboration multisectorielle et inter agences, reposant selon que de besoin sur les six piliers suivants :

- législation et réglementation;
- poursuites judiciaires ;
- renseignement et enquêtes ;
- coopération nationale et internationale en matière de crime contre la faune;
- opérations d'application de la loi;
- communication et sensibilisation.

L'ensemble des actions entreprises par le Gouvernement du Cameroun, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, à l'effet de réduire à sa simple expression le trafic d'ivoire, est consigné dans un rapport d'étape, adressé au Secrétariat Général de la CITES. La mise en œuvre du PANI Cameroun a connu la participation et le

soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers à qui le Cameroun, à travers le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) réitère sa profonde gratitude. Il s'agit entre autre de l'UICN, TRAFFIC, WWF, LAGA, WCS, ZSL, AWF, EPIF, etc.

Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 avril 2022. Au rang des principaux progrès dans la mise en application du PANI, on note :

- Le lancement d'un projet avec **l'Initiative pour la protection de l'éléphant d'Afrique** (EPIF) afin de sécuriser les stocks d'ivoires saisis au Cameroun ;
- L'analyse ADN des spécimens d'ivoires saisis en octobre 2020, au Cameroun dans la région d'AMBAM, par le Laboratoire d'Analyse Génétique du Gabon ;
- La présentation des résultats inventaire aérien des grands mammifères dans la région du Nord réalisé en collaboration avec le partenaire WCS. Il est important de noter que ces inventaires vont se poursuivre dans les régions forestières et permettra à terme de déterminer le potentiel existant des populations d'éléphants au Cameroun ;
- Le Cameroun bénéficie actuellement de l'appui technique du partenaire AWF qui intervient dans le site de Campo en zone forestière et dans le Faro en zone de savane ;
- Le Mémoire d'Entente entre le Ministère de la Défense (MINDEF) et le MINFOF assure un cadre de collaboration pour le renforcement de la lutte contre le braconnage et le renforcement opérationnel des services de conservation ;
- Le MINFOF reste dans la même dynamique d'augmentation des effectifs des personnels écogardes dans les Aires Protégées ;
- La continuité des Préparations Militaire Supérieures (PMS) afin de donner aux différents écogardes impliqués dans la conservation de la biodiversité, des aptitudes physiques et tactiques nécessaires pour la lutte contre le grand braconnage reste de mise ;
- Le renforcement des capacités du personnel du MINFOF en technique d'investigation sur la criminalité faunique grâce à la coopération avec les USA ;
- L'amélioration de la surveillance et du monitoring dans les aires protégées à travers l'utilisation effective des embarcations, de camera-pièges et de drones est en cours ;

- L'implémentation du logiciel SMART pour le suivi écologique et socio-économique, le monitoring et la surveillance des aires protégées ;
- La surveillance acoustique. Déjà opérationnelle au parc national de Korup est en train d'être élargi à d'autres aires protégées.
- La création de plateforme d'information et d'échanges d'informations entre les différentes sectorielles qui lutte contre la criminalité faunique est effective.

La mise en œuvre complète des différentes activités du PANI du Cameroun restent fortement corrélées à la disponibilité des ressources financières suffisantes. Toutefois, la majorité des activités programmées ont été entamées et se poursuivent pour les unes, ou entièrement réalisées pour les autres, grâce à l'appui de certains partenaires dont le Cameroun salue la contribution à l'effort de conservation de la faune.

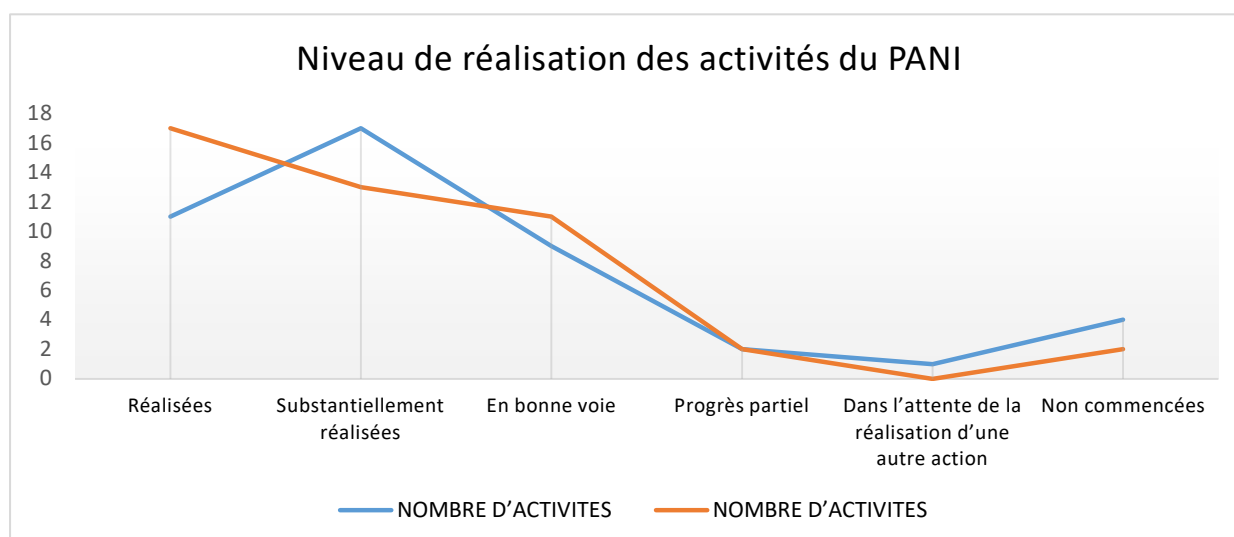
Au cours de l'année 2022, la mise en œuvre du PANI vise une redynamisation du Comité national de lutte anti braconnage, du Comité national CITES et du Comité ad hoc intersectoriel chargé de la coordination de la mise en œuvre du PANI. Ceci passera aussi par le renforcement de la coopération entre les différentes administrations chargées de l'application de la loi (MINFOF, DGSN, Gendarmerie, Douanes, MINJUSTICE, etc.). Par ailleurs, le renforcement des contrôles aux points de sortie du territoire et l'augmentation des patrouilles et des opérations coup de poing bénéficieront de la mise en place d'une unité cynophile (chiens renifleurs). Les autres actions du PANI dont la mise en œuvre n'est pas ponctuelle vont également se poursuivre.

Il est également important de mentionné que depuis octobre 2020, la Stratégie Nationale de Lutte Anti-Braconnage 2020-2030 a été adoptée et le MINFOF s'apprête à organiser en mai 2022 avec l'appui de l'ONUUDC, un atelier sur le cadre d'indicateurs de l'International Consortium on Combating Wildlife Crime (ICCWC).

S'agissant de la communication et de la sensibilisation, les médias audio-visuels continuent de médiatiser les cas de saisies de pointes d'ivoire et autres espèces animales dans leurs différents programmes où certaines de ces actualités font parfois l'objet d'émissions spéciales.

En résumé, l'auto-évaluation des progrès portant sur le degré d'avancement global de la mise en œuvre du PANI Cameroun, de juin 2018 au 30 avril 2022 est représentée par le tableau ci-dessous :

NIVEAU DE REALISATION	NOMBRE D'ACTIVITES	
	Juin 2018	Avril 2022
Réalisées	11	17
Substantiellement réalisées	17	13
En bonne voie	09	11
Progrès partiel	02	02
Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	01	00
Non commencées	04	02



Des financements additifs et des appuis multiformes sont recherchés, notamment dans les cadres de la sécurisation des stocks d'ivoire, l'acquisition du matériel de détection de la fraude et la mise en place d'un réseau intelligent de partage, la sensibilisation et de gestion de l'information relative à la criminalité faunique.

SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués)

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
<p>Pilier 1 : Législation et réglementations</p>	<p>1.2.1. Tenir le comité ad hoc</p> <p>1.2.2. Tenir l'atelier national de validation des projets des textes</p>	<p>1.1.1. S'assurer que la révision de la législation faunique en cours intègre les sanctions appropriées pour décourager les « crimes de la faune »</p>	<p>1.1.2. S'assurer l'intégration du serment de corps dans la loi</p>			

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
PILIER 2 : POURSUITES JUDICIAIRES	<p>2.1.2. Élaborer un recueil des textes et les distribuer</p> <p>2.2.1. Élaborer les modules de formation de lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune</p> <p>2.2.2. Dispenser les modules de formation pour le personnel de douanes et des FMO</p>	<p>2.1.1. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi</p>				

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
PILIER 3 : RENSEIGNEMENT ET ENQUETES	<p>3.1.1. Former et renforcer les capacités des agents du MINFOF sur les techniques/ procédures de collectes d'informations liées à la criminalité faunique</p> <p>3.1.2. Capitaliser les réseaux d'informateurs des partenaires et mettre en place un mécanisme d'échange d'information</p>	<p>3.1.3. Infiltrer les zones de haute pression de braconnage des éléphants, afin de démanteler les réseaux de trafic d'ivoire</p>				

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
<p align="center">PILIER 4 : COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE CRIME CONTRE LA FAUNE</p>	<p>4.2.1. [Désigner un Point Focal National PAN]</p> <p>4.2.2. [Désigner des Points Focaux Régionaux du PANI]</p> <p>4.2.3. [Mettre en place un pool technique de mise en œuvre et un comité ah doc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI]</p> <p>4.3.4. [redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)]</p>	<p>4.1.2. [Renforcer/créer des cadres de collaboration bipartites adaptés (entre le MINFOF et chaque administration partenaire clé MINFI/Douane, DGSN, Gendarmerie, MINDEF, MIN justice...) en matière de l'application de la loi faunique]</p>	<p>4.1.1. [Faire l'état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national]</p> <p>4.3.1. [Capitaliser les différentes plateformes de concertation multi acteurs existant dans le cadre de la TNS ; TRIDOM ; BSB Yamoussa, etc]</p> <p>4.3.2. [Renforcer la collaboration entre le MINFOF, Interpol et le réseau international de renforcement de l'application de la loi (CITES, WCMC, Parties CITES...)]</p> <p>4.3.3. [Promouvoir la collaboration avec les pays destinataires/transit de l'ivoire (échange d'informations ou de documents)]</p>			

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
PILIER 5 : OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI	<p>5.2.2. [Acquérir du matériel technique de détection]</p> <p>5.4.1. [Organiser au moins une opération coup de poing par trimestre et par zone]</p> <p>5.5.2. [Former le personnel du MINFOF à l'utilisation des outils SMART et aux techniques de marquage des pointes d'ivoire] chaude »]</p> <p>5.7.1. [Mettre à jour et vulgariser le sommaire des infractions]</p>	<p>5.1.1. [Effectuer un audit indépendant des systèmes de stockage et de gestion des ivoires saisis]</p> <p>5.1.3. Collecter et sécuriser tous les ivoires saisis (tribunaux, services déconcentrés du MINFOF)]</p> <p>5.2.1. [Former les acteurs de contrôle (Douanier Policier, chef de postes aéroport, port...)]</p> <p>5.3.1. [Contrôler systématiquement les véhicules sortant du pays (frontières) et les colis à destination des pays de l'Asie]</p> <p>5.7.2. [Organiser des missions de suivi du contentieux par zone de haute pression]</p> <p>5.7.4. [Suivre l'exécution effective des décisions de justice]</p>	<p>5.1.2. [Renforcer la sécurité des locaux de stockage des ivoires]</p> <p>5.5.1. [Augmenter le nombre de personnels d'appui dans les Aires Protégées et poste de contrôle] contentieux]</p> <p>5.5.3. [Acheter des Équipements de communication et de navigation]</p> <p>5.5.4. [Effectuer des Descentes sur le terrain (les parcs nationaux, les zones de chasse) dans le cadre de la sensibilisation des autorités judiciaires]</p>	<p>5.6.1. [Former le personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS]</p> <p>5.7.3. [Faire le suivi régulier de</p>		

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
PILIER 6 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	<p>6.3.1. [Médiatiser les résultats des opérations coup de poing et des saisies]</p> <p>6.3.2. [Recourir à l'approche multimédia en impliquant les compagnies de téléphonie mobile]</p>	<p>6.1.2. [Sensibiliser l'opinion publique par média interposé (Poste National et Radio Communautaire)]</p> <p>6.1.3. [Impliquer les opérateurs économiques du secteur forestier et faunique dans la sensibilisation]</p> <p>6.2.2. [Produire des supports de communication]</p>	<p>6.2.1. [Mettre en place des plates-formes de communication]</p> <p>6.2.3. [Organiser des campagnes de sensibilisation dans les aéroports et agences de voyages]</p>			<p>6.1.1. [Organiser au moins une caravane trimestrielle par axe de pression identifié]</p>

SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
PILIER 1 : Législation et réglementations			
1.1 Intégration des sanctions appropriées dans le cadre de la relecture de la loi			
1.1.1. [S'assurer que la révision de la législation faunique en cours intègre les sanctions appropriées pour décourager les « crimes de la faune »]	[INDICATEUR] Projet de loi	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p>Les travaux techniques de révision de la loi N° 94 ont déjà été bouclés, et le dossier a été transmis à la primature pour validation. Le projet de loi a été renvoyé à plusieurs reprises pour enrichissement dans le cadre des concertations interministérielles. Plus tard, il sera soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption, puis promulgation par le Chef de l'Etat.</p> <p>La dernière rencontre en date a eu lieu le 18 février 2022 à Mbankomo, Cameroun.</p> <p>Les sanctions ont été effectivement été renforcées dans la version révisée de la loi. Notamment pour ce qui concerne l'abattage des espèces intégralement protégées et partiellement protégées. On est passé des sanctions de 3 ans d'emprisonnement Maximum à 20 ans.</p> <p>Par exemple :</p> <p><i>Nouvel-Article: Est puni d'un emprisonnement de quinze (15) à vingt (20) ans et d'une amende de 20 000 000 à 30 000 000 F.CFA ou de l'une de ces deux peines seulement, l'auteur de l'une des infractions ci-après :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>L'abattage, la capture la détention ou la commercialisation d'animaux intégralement protégés dans le territoire national ;</i> b) <i>La détention et / ou la circulation sans autorisation à l'intérieur du territoire nationale d'animaux intégralement protégés vivants, de leurs dépouilles ou de leurs trophées ;</i> c) <i>La commercialisation des espèces intégralement protégées vivantes, de leurs dépouilles ou de leurs trophées sans autorisation.</i>
1.1.2. [S'assurer de l'intégration du serment de corps dans la loi]	[INDICATEUR] Projet de loi	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<p>La prestation de serment existait déjà dans l'ancienne Loi en son article 141. Toutefois, quelques modifications ont été intégrées dans le nouveau de projet de loi.</p> <p>ARTICLE 179.-</p> <p><i>(1) Les fonctionnaires et agents des catégories A et B de l'administration en charge des forêts et de la faune prêtent un serment professionnel unique à la requête de l'administration intéressée, soixante (60) jours après leur intégration dans le corps des</i></p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
			<p>fonctionnaires des Eaux et Forêts.</p> <p>(2) Les fonctionnaires et agents des catégories C et D de l'administration en charge des forêts et de la faune peut prêter un serment de fonction s'ils exercent une responsabilité au sein de ladite administration ou à l'issue d'une formation spéciale reconnue par l'administration intéressée.</p> <p>(3) La formule de serment des personnels visées aux alinéas 1 et 2 est la suivante : « Je jure comme officier de police judiciaire à compétence spéciale des eaux et forêts, d'exercer mes fonctions avec conscience, dignité et probité, conformément aux règles de ma profession et dans le respect des lois et réglementes de la république »</p>
1.2 Révision des arrêtés N° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes protection A, B et C, et N° 649/MINFOF fixant les latitudes d'abattage			
1.2.1. [Tenir le comité ad hoc]	[INDICATEUR] PV de la réunion et projet des textes	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	Le comité ad hoc a déjà été créé à cet effet et les différentes rencontres ont eu lieu.
1.2.2. [Tenir l'atelier national de validation des projets des textes]	[INDICATEUR] Projet de textes validés	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<p>Les projets d'arrêtés ont été signés.</p> <p>Le nouvel arrêté 0648 est l' « Arrêté 0053/MINFOF du 1er avril 2020 fixant les modalités de répartition des espèces animales en classes de protection ».</p> <p>Le nouvel arrêté 0649 est l' « Arrêté 0056/MINFOF du 15 avril 2020 fixant les modalités de répartition des espèces animales des classes B et C en groupes de latitude d'abattage ».</p>
PILIER 2 : POURSUITES JUDICIAIRES			
2.1. Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi (Justice, Douanes, Gendarmerie, Police, MINFOF, etc.)			
2.1.1. [Organiser des ateliers de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi]	[INDICATEUR] Nombre de campagnes, ateliers de sensibilisation	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p>Le MINFOF a adopté la stratégie consistant à inviter systématiquement les autres services en charge de la mise en application de la loi à des rencontres relatives aux questions de criminalité faunique.</p> <p>Les services de Police, de la Douanes, de la Justice, de la Gendarmerie et même l'armée sont de mieux en mieux informés des textes relatifs à la faune. Cette approche permet de réduire progressivement les conflits de compétences, tout en renforçant la collaboration inter agences.</p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
			<p>Les partenaires techniques appuient également le MINFOF dans la vulgarisation des textes, à travers l'organisation des séminaires regroupant différentes parties prenantes.</p> <p>A ce titre TRAFFIC en collaboration avec MINFOF a organisé dans le cadre du projet “Strengthening Law Enforcement Capacity and Collaboration to Combat the Illegal Wildlife Trade in Cameroon - SLECC” depuis 2020 une dizaine d’ateliers de formation qui ont vu la participation des agents du MINFOF, des Douanes, du MINJUSTICE, de la Gendarmerie et de la Police pour ne citer que ceux-là. Le dernier en date était en Avril 2022 à Garoua, Cameroun.</p>
2.1.2. [Élaborer un recueil des textes et les distribuer]	[INDICATEUR] Recueil disponible	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<p>TRAFFIC a élaboré et distribué le guide intitulé : « LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE, CAMEROUN. Les compétences, Attributions, Missions et Responsabilités des Différents Corps ». Ce document a été distribué.</p> <p>Il est également important de mentionné que depuis octobre 2020, la Stratégie Nationale de Lutte Anti-Braconnage 2020-2030 a été adoptée et cette dernière est fortement vulgarisée.</p>
2.2. Formation continue pour les grandes écoles spécialisées (ENAM, Ecole de police, Ecole de gendarmerie)			
2.2.1. [Élaborer les modules de formation de lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune]	[INDICATEUR] Modules disponibles	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<p>Les modules de formation en matière de criminalité faunique sont disponibles et actualisés au niveau de l'École de Faune de Garoua en vue de les adapter au contexte actuel de la criminalité faunique. Ces modules sont élaborés en sus de ceux développés et mis à la disposition de l'École de Gendarmerie Nationale.</p>
2.2.2. [Dispenser les modules de formation pour le personnel de douanes et des FMO]	[INDICATEUR] Modules dispensés	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<p>Des modules de formation sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune ont été intégrés dans le programme de formation à l'école de gendarmerie. Ils font désormais partie intégrante du programme de formation des grandes écoles.</p>
PILIER 3 : RENSEIGNEMENT ET ENQUETES			
3.1 Mise en place d'un système de renseignement et d'enquête			
3.1.1. [Former et renforcer les capacités des agents du MINFOF sur les techniques / procédures de collectes d'informations liées à la criminalité faunique]	[INDICATEUR] Nombre de personnes formées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<p>Plusieurs camerounais ont suivis des formations en techniques d'investigation sur les crimes fauniques, dispensé par ILEA de Gaborone au Botswana. Cette initiative est placée sous l'égide des USA.</p> <p>Les dernières sessions de formation de 2020 et 2022 ce sont fait sur plateforme virtuelle à cause de la Pandémie à Covid-19 et ont vu la participation de 10 Camerounais.</p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<p>3.1.2. [Capitaliser les réseaux d'informateurs des partenaires et mettre en place un mécanisme d'échange d'information]</p>	<p>[INDICATEUR] Données échangées</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée</p>	<p>Le MINFOF est impliqué dans le projet Africa-TWIX piloté par l'ONG TRAFFIC en Afrique Centrale. Cette plateforme est dédiée au partage d'informations relatives aux saisies effectuées dans l'espace COMIFAC. Elle met en collaboration tous les corps chargés de l'application de la loi dans les pays et entre les pays de la sous-région.</p> <p>Au niveau actuel d'implémentation de cet outil, toutes les informations relatives aux saisies de produits fauniques en général et d'ivoires en particulier sont partagées entre le MINFOF, le autres pays de la sous-région et TRAFFIC, qui se charge de les consigner dans une base de données. Cette plateforme compte 350 utilisateurs dont 135 sont camerounais.</p> <p>La dernière rencontre des membres de la plateforme AFRICA TWIX a eu lieu du 27 au 29 mai 2022 à Douala, Cameroun. Une quarante de participants venant de tous les pays de la COMIFAC ont participé à cet atelier de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de l'outil africa-twix d'échange et de partage d'informations et la collaboration régionale dans la lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages dans l'espace COMIFAC.</p>
<p>3.1.3. [Infiltrer les zones de haute pression de braconnage des éléphants, afin de démanteler les réseaux de trafic d'ivoire]</p>	<p>[INDICATEUR] Action d'infiltration effectuée</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée</p>	<p><i>Le Plan d'action de lutte contre l'implication des adeptes de Boko Haram dans le trafic de l'ivoire et d'autres espèces protégées dans et autour des aires protégées a été initié et finalisé dans le cadre d'un groupe intersectoriel, intégrant le MINFOF, DGRE, DGSN, MINDEF, INTERPOL/BCN. Une importance accrue y a été accordée au démantèlement des réseaux de trafic.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Il s'agit à court terme, de créer un groupe d'intelligence interministériel en vue de maintenir en éveil la plateforme de collaboration, de partage d'informations, de planification et de suivi des actions conjointement retenues ;</i> ○ <i>Développer un système d'alerte permettant aux Forces de Défense de réagir et d'intervenir promptement, lorsque le signal est donné par les responsables concernés du MINFOF ;</i> ○ <i>Requérir l'autorisation préalable de la Présidence de la République pour acquérir et utiliser les drones dans la surveillance des aires protégées ciblées par Boko Haram.</i> <p><i>Pour l'instant, les Conservateurs des Aires Protégées où la pression sur les éléphants est forte multiplient des initiatives en vue de mettre à mal les réseaux de braconnier dans leur zone de compétence. En outre, la capitalisation des informations obtenues par les réseaux de renseignement et d'infiltration des ONG LAGA et ZSL se poursuit.</i></p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
PILIER 4 : COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE CRIME CONTRE LA FAUNE			
4.1. Mise en place des plateformes de collaboration nationale			
4.1.1. [Faire l'état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national]	[INDICATEUR] État des lieux disponible	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	La Direction de la Coopération et de la Programmation du MINFOF a fait un état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national, tout au moins pour ce qui relève de la compétence du MINFOF.
4.1.2. [Renforcer/créer des cadres de collaboration bipartites adaptés (entre le MINFOF et chaque administration partenaire clé MINFI/Douanes, DGSN, Gendarmerie, MINDEF, MINJUSTICE, etc) en matière de l'application de la loi faunique]	[INDICATEUR] Nombre de plateformes existantes, nombre d'ateliers, rencontres inter agences	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p>Plusieurs rencontres ont regroupé autour de la même table le MINFOF et les autres agences de mise en application de la législation faunique avec le soutien de TRAFFIC.</p> <p>Il est par ailleurs attendu dans les prochains mois la relance et l'évaluation du Comité ad hoc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI.</p> <p>Le Memorandum d'Entente entre le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère de la Défense continue d'être mis en œuvre et évalué annuellement.</p>
4.2. Renforcement et opérationnalisation des structures de suivi de mise en œuvre du PANI			
4.2.1. [Désigner un Point Focal National PANI]	[INDICATEUR] Note de service portant désignation du PF	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	Madame NHIOMOG Liliane Léonie Nadia, Chef Service de la Chasse au Ministère des Forêts et de la Faune est désignée comme nouveau Point Focal PANI Cameroun
4.2.2. [Désigner des Points Focaux Régionaux du PANI]	[INDICATEUR]	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	Les Chefs de Services Régionaux de la Faune et des Aires Protégées ont été désignés Points Focaux Régionaux du PANI. Ils rendent compte des activités de leur zone au Point Focal National, pour compilation des données et initiatives à entreprendre.
4.2.3. [Mettre en place un pool technique de mise en œuvre et un comité ad hoc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI]	[INDICATEUR] Acte de création du pool technique	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<p>L'Arrêté du Premier Ministre 055/CAB/PM du 06 juillet 2015 portant création d'un comité interministérielle ad hoc chargé du suivi de la mise en œuvre du PANI a été pris à cet effet.</p> <p>La prochaine réunion de ce comité se tiendra, au cours de cette année 2022.</p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
4.3. Capitalisation de la coopération internationale transfrontalière sur la LAB			
<p>4.3.1. [Capitaliser les différentes plateformes de concertation multi acteurs existant dans le cadre de la TNS ; TRIDOM ; BSB Yamoussa ; Trinational LAB, COMIFAC/RAPAC]</p>	<p>[INDICATEUR] Cas d'expériences avérées</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie</p>	<p>La Tri Nationale de la Sangha (TNS) est opérationnel dans le sud-est Cameroun. Cette initiative couvre les Parcs Nationaux de Lobéké au Cameroun, Dzanga-Sangha en RCA et Nouabalé-Doki au Congo. Elle bénéficie de l'appui de la Fondation TNS.</p> <p>En ce qui concerne le TRIDOM II (Tri Nationale Dja-Odzala-Minkebe du Cameroun, Congo et Gabon) projet étalé sur 05 ans, financé par la Banque Mondiale, il capitalisera les acquis de TRIDOM I, notamment en ce qui concerne la lutte anti braconnage transfrontalière (Bi et Trinationale).</p> <p>Idem pour le projet BSB Yamoussa (Cameroun-Tchad, pour les parcs de Bouba-Ndjidda et Séna Oura) qui a bénéficié de l'appui de la coopération allemande GIZ et d'autres partenaires tels que WCS et KFW.</p>
<p>4.3.2. [Renforcer la collaboration entre le MINFOF, Interpol et le réseau international de renforcement de l'application de la loi (CITES, WCMC, Parties CITES...)]</p>	<p>[INDICATEUR] Nombre d'initiatives conjointes ou concertées</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie</p>	<p>Des investigations ont été menées sur le terrain avec le concours de WWF, dans l'optique d'identifier les principales routes empruntées entre le Cameroun et le Gabon et le mode opératoire des trafiquants d'ivoire.</p>
<p>4.3.3. [Promouvoir la collaboration avec les pays destinataires/transit de l'ivoire (échange d'informations ou de documents)]</p>	<p>[INDICATEUR] Nombre d'initiatives conjointes ou concertées</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie</p>	<p>Le Cameroun a pris part à la réunion sur la conservation des éléphants de forêt d'Afrique, tenue à Gisenyi au Rwanda. Cette réunion avait pour objectifs d'identifier les menaces et mettre en place des stratégies à même de les adresser efficacement. Quatre axes stratégiques ont été identifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un engagement politique de haut niveau ; ○ le renforcement des mesures de protection dans différents sites ; ○ le renforcement de la chaîne d'application de la loi ; ○ le partage des engagements et des bénéfices. <p>Le document de stratégie sera élaboré et partagé.</p> <p>La mise en place du projet Africa-TWIX piloté par l'ONG TRAFFIC en Afrique Centrale, est une solution qui a été envisagée pour pallier cette exigence. Ce système met en</p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
			<p><i>collaboration tous les corps chargés de l'application de la loi dans les pays et entre les pays de la sous-région.</i></p> <p>Au niveau actuel d'implémentation de cet outil, toutes les informations relatives aux saisies de produits fauniques en général et d'ivoires en particulier sont partagées entre le MINFOF, le autres pays de la sous-région et TRAFFIC, qui se charge de les consigner dans une base de données. Cette plateforme compte 350 utilisateurs dont 135 sont camerounais.</p> <p>La dernière rencontre des membres de la plateforme AFRICA TWIX a eu lieu du 27 au 29 mai 2022 à Douala, Cameroun. Une quarante de participants venant de tous les pays de la COMIFAC ont participé à cet atelier de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de l'outil africa-twix d'échange et de partage d'informations et la collaboration régionale dans la lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages dans l'espace COMIFAC.</p> <p>Dans le cadre de la collaboration entre pays, nous avons travaillé avec le Gabon sur la saisie d'ivoire effectuée en octobre 2020 à Ambam ville frontalière avec le Gabon. Il a été question de prélever des échantillons d'ivoires afin de les faire analyser par le Laboratoire de Génétique basé au Gabon.</p>
4.3.4. [redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)]	[INDICATEUR] Bureau exécutif installé	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	Le bureau exécutif de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique a été installé dans ses fonctions à Yaoundé le 09 avril 2018 par le Ministre des Forêts et de la Faune.
PILIER 5 : OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI			
5.1. Sécurisation des stocks d'ivoires administratives			
5.1.1. [Effectuer un audit indépendant des systèmes de stockage et de gestion des ivoires saisis]	[INDICATEUR] Audit/État des stocks d'ivoires	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p><i>Pour des raisons de sécurité, l'audit interne a été préféré à l'audit indépendant.</i></p> <p><i>Les stocks d'ivoires entreposés au magasin des trophées sont connus. L'état actuel fait état de 2 230 kg.</i></p> <p><i>Des missions de collecte des ivoires saisis stockés dans les juridictions du pays avaient été organisées avec l'appui de WWF et TRAFFIC et ces saisies avaient été centralisées au terme de la mission.</i></p> <p><i>D'autres missions avaient été commises au marquage et à l'enregistrement desdits ivoires. Compte tenu de l'arrivage continu des ivoires saisis, en provenance de l'arrière-</i></p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
			<p>pays, l'actualisation des données statistiques se fait mensuellement. Les financements sont recherchés, en vue d'améliorer le système de gestion qui se veut désormais électronique.</p> <p>Il est important de relever que l'Initiative pour la protection de l'éléphant d'Afrique (EPIF) et le MINFOF sont en train de travailler en étroite collaboration sur la mise en œuvre d'un projet qui vise non seulement à l'amélioration de la sécurité des magasins de stockage des ivoires saisis mais qui pourra plus tard effectuer une évaluation nette des quantités d'ivoire stocké.</p>
5.1.2. [Renforcer la sécurité des locaux de stockage des ivoires]	<p>[INDICATEUR] Magasin de stockage de haute sécurité et équipé d'un dispositif électronique efficace</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En Bonne voie</p>	<p>Le magasin actuel a été réhabilité. Cependant, celui-ci s'avère étroit, au fur et à mesure que les saisies sont réalisées. L'éventualité d'une nouvelle incinération des pointes d'ivoire étant inenvisageable au regard de la réaction de l'opinion public national sur cette question, des financements additifs et des appuis multiformes sont recherchés, en vue de la construction d'un magasin stockage de haute sécurité et équipé d'un dispositif électronique efficace</p>
5.1.3. Collecter et sécuriser tous les ivoires saisis (tribunaux, services déconcentrés du MINFOF)]	<p>[INDICATEUR] Bordereaux de transmission des ivoires saisis</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée</p>	<p>Les services déconcentrés acheminent régulièrement les ivoires saisis, avec bordereau d'expédition, au magasin des trophées. En octobre 2020, on a enregistré une cargaison de 128 pointes (entières et morceaux) en provenance de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Sud, pour un poids de 628kg.</p> <p>Les cargaisons d'ivoires saisis en régions sont acheminées au niveau du magasin central par bordereaux de transmission.</p>
5.2. Renforcement des capacités de détection de contrebande			
5.2.1. [Former les acteurs de contrôle (Douaniers, Policiers, chef de postes de contrôle forestier d'aéroport et port...)]	<p>[INDICATEUR] Nombre de personnes formées</p>	<p>[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée</p>	<p>Plusieurs camerounais ont suivis des formations en techniques d'investigation sur les crimes fauniques, dispensé par ILEA de Gaborone au Botswana. Cette initiative est placée sous l'égide des USA.</p> <p>Les dernières sessions de formation de 2020 et 2021 ce sont fait sur plateforme virtuelle à cause de la Pandémie à Covid-19. Les dernières sessions de formation de 2020 et 2022 ce sont fait sur plateforme virtuelle à cause de la Pandémie à Covid-19 et ont vu la participation de 10 Camerounais.</p>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
5.2.2. [Acquérir du matériel technique de détection]	[INDICATEUR] Matériel acquis (nature et nombre)	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<p>Un partenariat avec AWF (African Wildlife Foundation), portant sur la mise en place d'une unité cynophile (Chiens renifleurs) dédiée à l'inspection des bagages dans les points de contrôle (Check points, points d'embarcation) a été mis en place.</p> <p>Cette brigade canine sera déployée aux cours des prochains jours (mai 25022) à l'aéroport international de Nsimalen. Ce partenariat prévoit l'appui en matériel supplémentaire.</p>
5. 3. Renforcement des contrôles dans les points de sortie/Entrée du pays (Port, aéroport, check point, barrières dans les frontières...)			
5.3.1. [Contrôler systématiquement les véhicules sortant du pays (frontières) et les colis à destination des pays de l'Asie]	[INDICATEUR] Nombres de saisies opérées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p>Les contrôles usuels qui ont cours dans les postes de contrôle portuaires et d'aéroport continus de se faire, avec une insistance sur les colis en direction de l'Asie. Cependant, dans le cadre du PANI, il était prévu de renforcer ces contrôles en dotant les agents d'équipements de détection de fraude. Ceci n'a pas été réalisé faute de moyens financiers</p> <p>Des financements et des appuis multiformes sont recherchés, en vue de l'acquisition du matériel de détection de la fraude (scanners etc.)</p> <p>Une brigade canine est mise en place</p>
5.4. Intensification des opérations coup de poing dans les zones où la pression sur les éléphants et de trafic des ivoires est élevée (PN Boumba Bek, Nki, Lobéké, Dja, Bouba Ndjidda, Bénoué, Faro, Waza)			
5.4.1. [Organiser au moins une opération coup de poing par trimestre et par « zone chaude »]	[INDICATEUR] Nombres de saisies opérées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	<p><i>L'intensification des opérations de lutte anti braconnage dans les Régions Est et Sud du Cameroun ont permis de grandes saisies au cours de ces dernières années.</i></p> <p><i>Les opérations coup de poing ont été multipliées sur l' »tendue du territoire national. On a eu à ce titre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en 2019 : 18 opérations ; ○ en 2020 : 06 opérations ; ○ en 2021 : 12 opérations ; ○ au 1^{er} trimestre 2022 : 04 opérations.

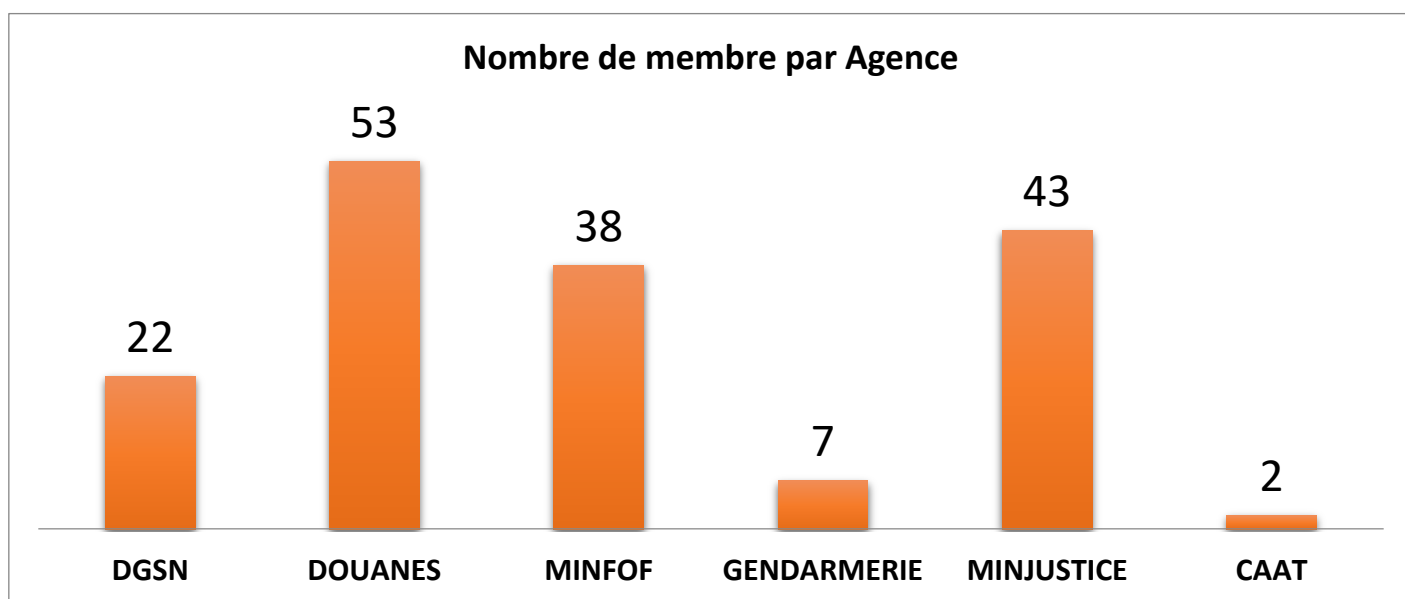
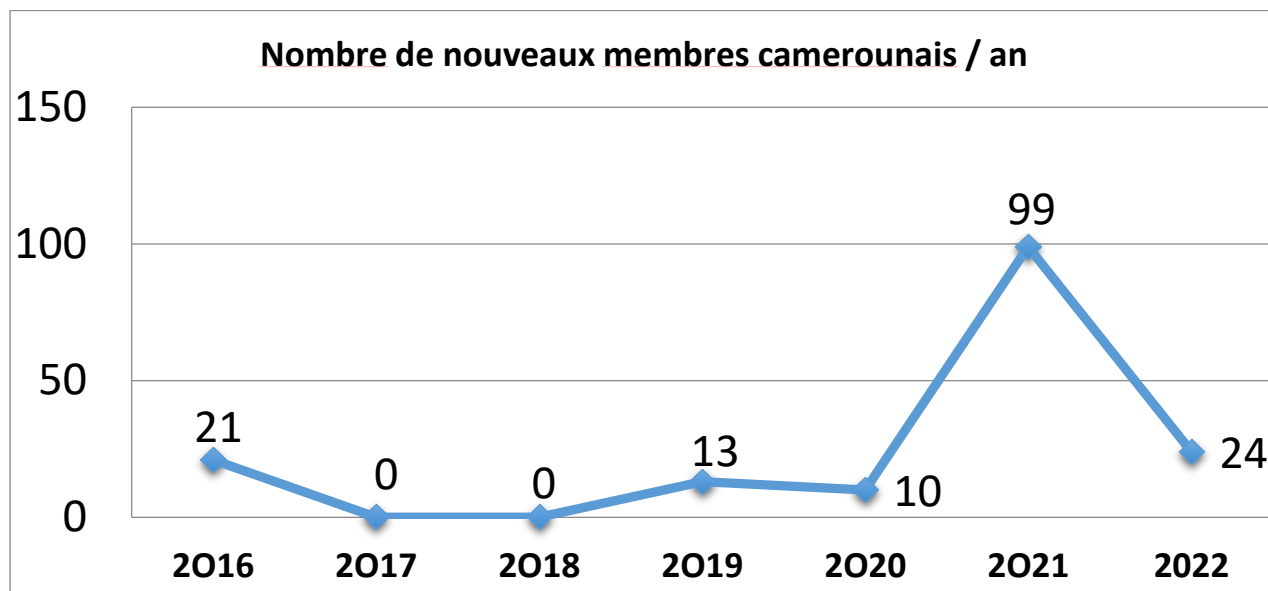
ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
5.5. Renforcement des capacités opérationnelles des services d'application de la loi			
5.5.1. [Augmenter le nombre de personnels d'appui dans les Aires Protégées et poste de contrôle]	[INDICATEUR] Personnels recrutés et affectés	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	Depuis 2006, l'État du Cameroun n'a cessé de poursuivre le processus de renforcement des effectifs des éco gardes dans les aires protégées. Ces derniers bénéficient d'une formation militaire de qualité dans des Centres d'Instructions de l'Armée, avant leur affectation à différents postes de travail. L'acquisition en armes (de type (SCAR H et AK 47) et en munitions n'est pas du reste. A date, plus de 500 gardes ont été affectés dans les aires protégées du Cameroun depuis 2006. Par ailleurs 450 armes et munitions ont été acquises et mises à la disposition des aires protégées. Le processus se poursuit.
5.5.2. [Former le personnel du MINFOF à l'utilisation des outils SMART et aux techniques de marquage des pointes d'ivoire]	[INDICATEUR] Nombre de sessions de formation	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<i>Les sessions de formations SMART ont été multipliées, notamment dans les zones à haute intensité de braconnage et de trafic d'ivoire.</i>
5.5.3. [Acheter des Équipements de communication et de navigation]	[INDICATEUR] Équipements disponibles (nature et nombre)	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<i>Le MINFOF fait des efforts avec l'appui de ses partenaires pour l'acquisition continue d'équipements nécessaires non seulement au suivi écologique des espèces animales mais aussi au déploiement des équipes sur le terrain. Des actions de recherche des financements sont entreprises, pour acquérir le matériel roulant et les instruments de communication adéquats.</i>
5.5.4. [Effectuer des descentes sur le terrain (les parcs nationaux, les zones de chasse) dans le cadre de la sensibilisation des autorités judiciaires]	[INDICATEUR] Nombre de descentes sur le terrain	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<i>Des ateliers de formation et de sensibilisation des différentes sectorielles impliquées dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces de faune sont organisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers.</i>
5.6. Amélioration de la collecte des données ETIS			
5.6.1. [Former le personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS]	[INDICATEUR] Nombre de cas de commerce illégal répertorié	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Progrès partiel	<i>Le MINFOF continue la collecte des données et la production des Fiches ETIS comme par le passé. Cependant, on observe une baisse de la fréquence des formations du personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes, relativement à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS. Les financements sont nécessaires pour l'obtention de meilleurs résultats.</i>

ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
5.7. Renforcement du suivi des contentieux			
5.7.1. [Mettre à jour et vulgariser le sommier des infractions]	[INDICATEUR] Fréquence de parution du sommier	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<i>Le sommier des infractions actualisé paraît trimestriellement.</i>
5.7.2. [Organiser des missions de suivi du contentieux par zone de haute pression]	[INDICATEUR] Nombre de missions effectuées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>La cellule juridique, assistée de certains partenaires techniques assure le suivi des contentieux, à travers des missions organisées dans les zones de haute pression de braconnage. Toutefois, il est important de relever que depuis 2018, cette cellule n'a pas pu effectuer des descentes de terrain faute de moyens financiers.</i>
5.7.3. [Faire le suivi régulier des contentieux]	[INDICATEUR] Nombre d'affaires portées devant les tribunaux	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Progrès partiel	L'insuffisance de moyens financiers plombe le suivi régulier du contentieux qui n'est fait que de manière partielle (régulièrement dans les zones de haute pression de braconnage et partiellement dans le reste du territoire). En effet, les procédures judiciaires étant très longues, les sommes mobilisés pour le paiement des frais d'avocats et l'accompagnement des services juridiques dans les affaires judiciaires s'avèrent très souvent limités. D'où la perte de certains procès et des dommages et intérêts.
5.7.4. [Suivre l'exécution effective des décisions de justice]	[INDICATEUR] peines prononcées, dommages et intérêts payés par les contrevenants	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	Les décisions de justice sont effectivement suivies, même si elles ne concernent qu'une partie des nombreux contentieux qui opposent le MINFOF aux contrevenants à la loi. En effet, comme cela a été précisé au point précédent, l'insuffisance des moyens financiers rend difficile, le suivi concomitant et régulier de l'ensemble des contentieux.
PILIER 6 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
6.1. Sensibilisation des parties prenantes sur l'arsenal de texte juridique sur la lutte contre le braconnage			
6.1.1. [Organiser au moins une caravane trimestrielle par axe de pression identifié]	[INDICATEUR] Nombre de caravanes organisées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Nom commencée	Financements et partenariats recherchés
6.1.2. [Sensibiliser l'opinion publique par média interposé (Poste National et Radio	[INDICATEUR] Campagnes de sensibilisation et	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement	L'érection d'une stèle en mémoire des éléphants victimes du braconnage est toujours en cours de réalisation. Les démarches en vue de l'acquisition du matériel de protection sécurisé de ladite stèle sont âprement menées avec le concours du Ministère des Arts et

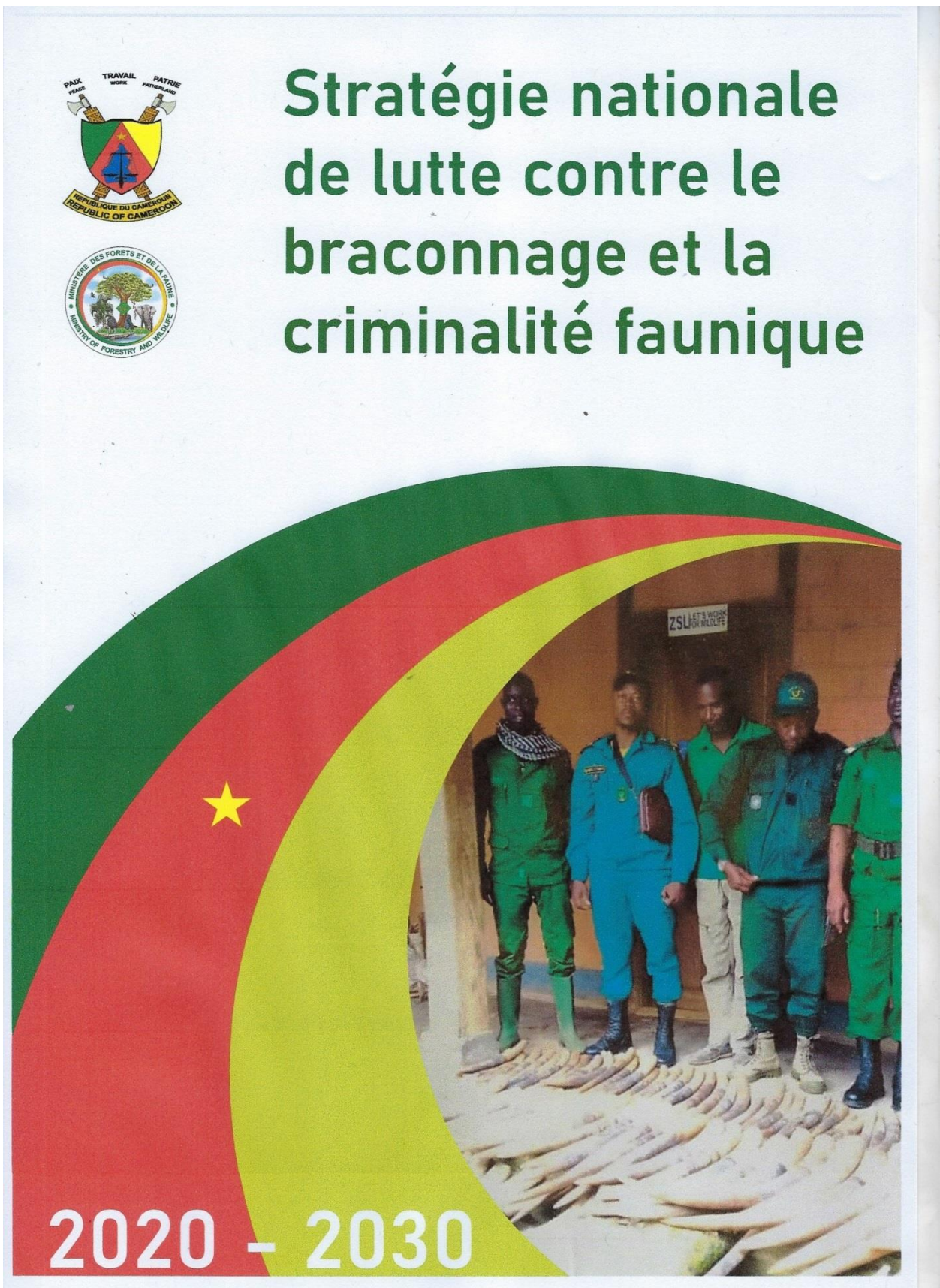
ACTIVITE	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
<i>Communautaire]</i>	Programmes radio-télé	réalisée	de la Culture. L'objectif étant de susciter auprès du grand public, la prise de conscience sur l'ampleur et les méfaits du braconnage.
6.1.3. <i>[Impliquer les opérateurs économiques du secteur forestier et faunique dans la sensibilisation]</i>	[INDICATEUR] Nombre d'opérateurs impliqués et actifs	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	A travers les ateliers de sensibilisation et les missions de sensibilisation des sociétés d'exploitation forestières sur la gestion de la faune dans les concessions forestières, effectués par le MINFOF et WCS, on a assisté à une meilleure implication desdites sociétés dans la sensibilisation des populations riveraines des concessions forestières. Cette activité fait en effet partie de leurs obligations dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'aménagement. Des sociétés ont été visitées et le processus continue.
6.2. Concertation avec les acteurs des lignes aériennes, des points fluviaux et terrestres sur la contrebande d'espèces sauvages			
6.2.1. <i>[Mettre en place des plateformes de communication]</i>	[INDICATEUR] Réseau fonctionnel	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<i>En Octobre 2021, un atelier a été organisé par le MINFOF avec l'appui de TRAFFIC afin de réunir toutes les parties prenantes en service dans l'aéroport International de Douala</i>
6.2.2. <i>[Produire des supports de communication]</i>	[INDICATEUR] Supports de communication (affichages, films spot etc.)	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>La production des films spot, des affiches et de roll up sur la protection de la faune et la promotion des Aires Protégées est terminée. WILDAID a commencé en février 2022 la diffusion de certains spot notamment ceux relatifs à la protection.</i>
6.2.3. <i>[Organiser des campagnes de sensibilisation dans les aéroports et agences de voyages]</i>	[INDICATEUR] Campagnes et support de sensibilisation	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<i>La Cellule de communication du MINFOF a procédé, avec le concours des partenaires techniques, au placardage dans les agences de transport terrestre, d'affichages portant des messages relatifs à la conservation de la biodiversité en général, et des espèces rares menacées de disparition en particulier</i>
6.3. Médiatisation des activités relatives à la lutte contre les crimes sur la faune			
6.3.1. <i>[Médiatiser les résultats des opérations coup de poing et des saisies]</i>	[INDICATEUR] Programmes de radio-télé	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<i>Les cas de saisies des pointes d'ivoire continuent d'être médiatisés par le canal des media propres au MINFOF, des radios et télévisions nationales. Les saisies importantes font généralement l'objet d'émissions spéciales dans ces médias et sur internet.</i>
6.3.2. <i>[Recourir à l'approche multimédia en impliquant les compagnies de téléphonie mobile]</i>	[INDICATEUR] Messages de sensibilisation diffusés par opérateurs téléphoniques	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Réalisée	<i>Des messages sur la conservation des pangolins ont été diffusés par un opérateur économique le jour de la journée internationale du pangolin. Le message disait « Savez-vous que le pangolin est le mammifères le plus trafiqué au Mande ? Protégeons les espèces en danger. Le 19 février est la journée internationale du Pangolin »</i>

ANNEXES

1. La présence du Cameroun au sein du réseau Africa Twix



2. Aperçu de la Stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique



Avant propos



La présente stratégie est un document de planification destiné aux Ministères en charge de la gestion des questions relatives aux activités de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique, aux ONG de conservation ainsi qu'aux institutions chargées d'appuyer les programmes et projets de lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et fauniques. Il définit les activités principales à réaliser par les institutions et les individus qui souhaitent lutter contre l'exploitation illicite des ressources fauniques du Cameroun.

D'après la loi N°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, l'exploitation des ressources fauniques est réglementée par les textes qui (i) circonscrivent les zones où l'exploitation des ressources fauniques est permise et celles où elle est interdite, (ii) indique les espèces qui peuvent être chassées et celles qui ne peuvent pas l'être, les périodes propices et celles qui ne pas propices à la chasse. Les manquements à ces prescriptions font référence au braconnage qui connaît des mutations ces dernières années et intègre davantage les aspects de criminalité faunique.

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique a été initié pour tenter d'apporter une solution aux erreurs constatées dans la conduite des actions de protection de la biodiversité, aussi bien au niveau du MINFOF, que des institutions engagées dans le combat contre l'érosion des ressources forestières et fauniques. Ce document est réalisé dans le but de :

- ✓ contribuer à l'atteinte des objectifs assignés en vue de la protection et gestion durable des ressources fauniques du territoire camerounais ;
- ✓ faciliter la collaboration entre les institutions pouvant mutualiser les ressources pour endiguer le phénomène de braconnage et la criminalité faunique ;
- ✓ planifier l'ensemble des actions au niveau national et contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires.

Il est souhaitable que les requérants trouvent un intérêt à la lecture de ce document. Il s'agit d'un instrument de travail qui concrétise la volonté du Ministère des Forêts et de la Faune de favoriser la participation au développement des moyens d'intervention par l'acquisition de données fiables et l'organisation effective des actions permettant la prise des décisions judicieuses pour la gestion durable de la faune.

Qu'il me soit permis de remercier le PNUD (à travers le Projet GEF/TRIDOM), l'UICN, WWF, TRAFFIC, MIKES, Fondation ARCUS, LAGA, ainsi que tous les partenaires qui ont apporté leur appui à l'élaboration de cette stratégie.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Résumé

Parmi les réformes entreprises par le Cameroun pour assurer la mise en œuvre de sa politique forestière élaborée en application de ses engagements et en conformité avec les grandes orientations des politiques internationales, le pays s'est doté d'un ensemble d'instruments réglementaires parmi lesquels la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique de 2005. L'élaboration et la mise en application de cette dernière a été faite avec l'appui des partenaires au développement. Seulement, son cadre opérationnel présente des déficits qui mettent en évidence sa vulnérabilité face entre autres : à la montée de la criminalité faunique, la complexité de ses ramifications avec d'autres formes d'activités illicites, l'explosion de la demande des produits fauniques et l'extension des installations industrielles dans le paysage national.

La présente stratégie est donc une actualisation de ce document de référence. Pour son élaboration, quatre phases ont été développées : la caractérisation de l'ampleur du braconnage, l'analyse du discours politique et du front du contrôle, l'analyse stratégique tirant parti des leçons apprises, et la réalisation de l'état des besoins, puis l'estimation de leurs valeurs et la formulation des hypothèses. La stratégie qui fait le tour des aspects conceptuels et des statistiques, est formulée de manière à prendre en compte les valeurs et les principes du développement durable, l'évolution du paysage institutionnel, et les besoins d'ajustements.

Pour ce faire, les objectifs de la stratégie en vigueur ont été reconfigurés, ses axes d'intervention reformulés, et de nouvelles approches de mise en œuvre proposées. L'objectif global de cette stratégie est de réduire le risque d'extinction des espèces pour le maintien de la santé des écosystèmes et le bien-être des populations. Cette stratégie est déclinée en 7 axes stratégiques : **(1)** le cadre juridique et institutionnel ; **(2)** la protection et la surveillance ; **(3)** la coopération nationale, sous-régionale et internationale ; **(4)** la communication et sensibilisation ; **(5)** l'implication des communautés et autres parties prenantes ; **(6)** la formation et le renforcement des capacités ; et **(7)** la mobilisation durable des ressources. Ces axes ont été déclinés en objectifs, résultats attendus et principales activités.

Il s'est avéré nécessaire d'accélérer la professionnalisation des acteurs de la gestion de la faune sauvage, de faire recours au modèle de gouvernance partagée et au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de contrôle. Le partenariat public-privé apparaît également comme une approche recommandée au regard de l'importance des ressources à mobiliser. Afin de faciliter le suivi de la performance de la stratégie, un mécanisme de suivi-évaluation a été proposé.



3. Guide sur la mise en application de la loi Faunique, Cameroun

